

Unité de Compte : CLN RALLYE 6,70%

Caractéristiques

Emetteur	The Royal Bank of Scotland N. V.
Nom	CLN RALLYE 6,70%
Code Isin	XS0487851585
Type	Obligation de droit Anglais
Devise	EUR
Nominal total émis	5 000 000 EUR
Montant Nominal	1 000 EUR
Prix d'Emission	100% du Nominal
Date de Transaction	31/03/2010
Date d'Emission	25/06/2010
Date de Maturité	20/06/2015
Entité de Référence	Rallye SA
Agent de calcul	The Royal Bank of Scotland N. V., London Branch
Périodicité de cotation	Hebdomadaire
Cotation	Bourse de Luxembourg
Garantie en capital	Non

Objectif

Cette Obligation est un produit d'investissement de maturité 5 ans, lié à la solvabilité de l'entreprise Rallye SA.

Descriptif**Définitions**

Entité de Référence	Obligation de Référence
RALLYE SA	FR0000473985

Montant Notionnel Initial : 100%

Montant Notionnel : Le Montant Notionnel Initial pouvant être réduit à raison de la survenance de tout Evénement de Crédit sur l'Entité de Référence.

Evénements de Crédit :

Tout événement ci-dessous constitue un Evénement de Crédit :

- Faillite de l'Entité de Référence : c'est à dire tout document, déclaration, action ou décision administratif confirmant que l'Entité de Référence ne peut plus faire face à ses obligations.
- Défaut de paiement : inexécution par l'Entité de Référence d'une obligation de paiement exigible au titre d'une Obligation de l'Entité de Référence portant sur un montant égal ou supérieur au Seuil de Déclenchement.
- Restructuration : réduction du taux ou des Intérêts payables, réduction du montant en principal dû à échéance, tout report d'échéance, tout changement dans le rang de Priorité d'une Obligation ou tout changement de devise ou de composition de tout paiement.

Coupon

Taux fixe de 6.70% par an calculé sur la base du Montant Notionnel et payé annuellement le 20 Juin commençant le 20 Juin 2011 et finissant soit à la date de Remboursement Anticipé soit à la Date de Maturité, sur une base Actual / 360.

En cas d'Evénement de Crédit confirmé par des informations publiques sur l'Entité de Référence, un coupon sera payé à la Date de Remboursement des Obligations Consécutif à un Evénement de Crédit au prorata de la période écoulée jusqu'à l'Evènement de Crédit sur la base du Montant Notionnel.

Remboursement Partiel des Obligations Consécutif à un Evénement de Crédit En cas de constatation d'un Evénement de Crédit confirmé par des informations publiques sur l'Entité de Référence.

Date de Remboursement Partiel des Obligations Consécutif à un Evénement de Crédit :

3 jours ouvrés après la Date de Calcul

Date de Calcul :

Une date choisie par l'Agent de Calcul comprise entre le 30ème et le 125ème jour ouvré suivant l'émission d'un Avis d'Événement de Crédit et un Avis d'Informations Publiquement Disponibles par l'Emetteur.

Prix de Remboursement Consécutif à un Evénement de Crédit :

a) Si il y a un Protocole, le prix final ou le taux de recouvrement déterminé par le Protocole.

(b) Si il n'y a pas de Protocole, le prix des Obligations émises par l'Entité de Référence, sélectionnées à la discrétion de l'Agent de Calcul parmi les obligations valorisables.

Protocole : protocole ou autre accord standard de marché pour la valorisation des obligations de l'Entité de Référence affectée, agréé par International Swaps and Derivatives Association Inc. ou toute autre organisation reconnue internationalement, à laquelle l'Emetteur a accepté d'adhérer.

Remboursement à l'échéance Montant Notionnel, pouvant être égal à 0.

Conditions de l'investissement

- Unité de Compte accessible à tout souscripteur avant le 23/06/2010. Les investissements reçus postérieurement au 23/06/2010 se feront dans la limite de l'enveloppe disponible et sur la base de la prochaine valeur d'achat.
- Les investissements relatifs à ce support seront placés sur le support monétaire Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740) dans l'attente de la date d'émission de cette Unité de Compte. Dans le cas où l'émission aurait lieu pendant mon délai de renonciation, je demande à ce que mon investissement soit effectué sur cette Unité de Compte à l'émission, sur la base de la valeur d'achat en vigueur à la date de l'investissement.
- Par dérogation aux Conditions Générales, entre le 21/05/2010 et le 23/06/2010, toute nouvelle souscription sera investie intégralement et immédiatement sur l'allocation demandée sans passer par le support monétaire. Seul l'investissement demandé sur cette Unité de Compte sera placé comme mentionné supra sur Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740).
- En cas de défaut de l'émetteur ou de la survenance d'événement de crédit, le détenteur de l'Unité de Compte porte le risque d'une perte partielle ou totale en capital, l'assureur, lui, garantit le nombre de parts uniquement.
- Les Coupons seront réinvestis automatiquement et sans frais sur le support monétaire Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740). Ils ne sont acquis qu'aux souscripteurs toujours porteurs de l'Unité de Compte à la date de paiement, aucun prorata ne sera effectué dans le cas contraire.
- En cas de remboursement anticipé, les montants résultant du remboursement de l'Obligation seront investis automatiquement et sans frais sur le support monétaire Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740).
- A l'arrivée à terme, les montants résultant du remboursement de l'EMTN seront investis automatiquement et sans frais sur le support monétaire Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740), tant qu'aucune demande d'arbitrage n'aura été formellement signifiée.

Je soussigné, ai bien pris connaissance de la présente annexe décrivant le support et en accepte les conditions afin de le retenir sur mon contrat. Je déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des Unités de Compte, je prends à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune d'elles.

Fait à en 2 exemplaires originaux (un exemplaire pour le souscripteur, un exemplaire pour l'assureur), le / /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

ACTIFINANCES

Orias: 07004158